



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 septembre 2025]

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thierry BODDI

N° 073/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Tarif des clés programmables du complexe Camus

En complément des délibérations du 13 Octobre 2020 et du 14 Novembre 2023 relatives aux tarifs des clés et badges d'accès aux installations sportives et aux bâtiments municipaux dédiés aux associations, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver un tarif unique de 90 € pour les clés programmables de l'ensemble des bâtiments regroupés dans le nouveau complexe Camus.

Ce dernier inclut le Gymnase Camus, la Salle de Musculation, la salle de motricité, et les deux nouvelles salles d'activités sportives.

Ces nouvelles clés seront programmées en fonction des espaces utilisés par les différentes associations et établissements scolaires.

Le tarif mentionné ci-dessus s'appliquera à toute demande supplémentaire de clé, mais aussi en cas de vol, perte ou dégradation des clés remises à chaque utilisateur à l'ouverture du nouveau complexe.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification détaillée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 23 septembre 2025